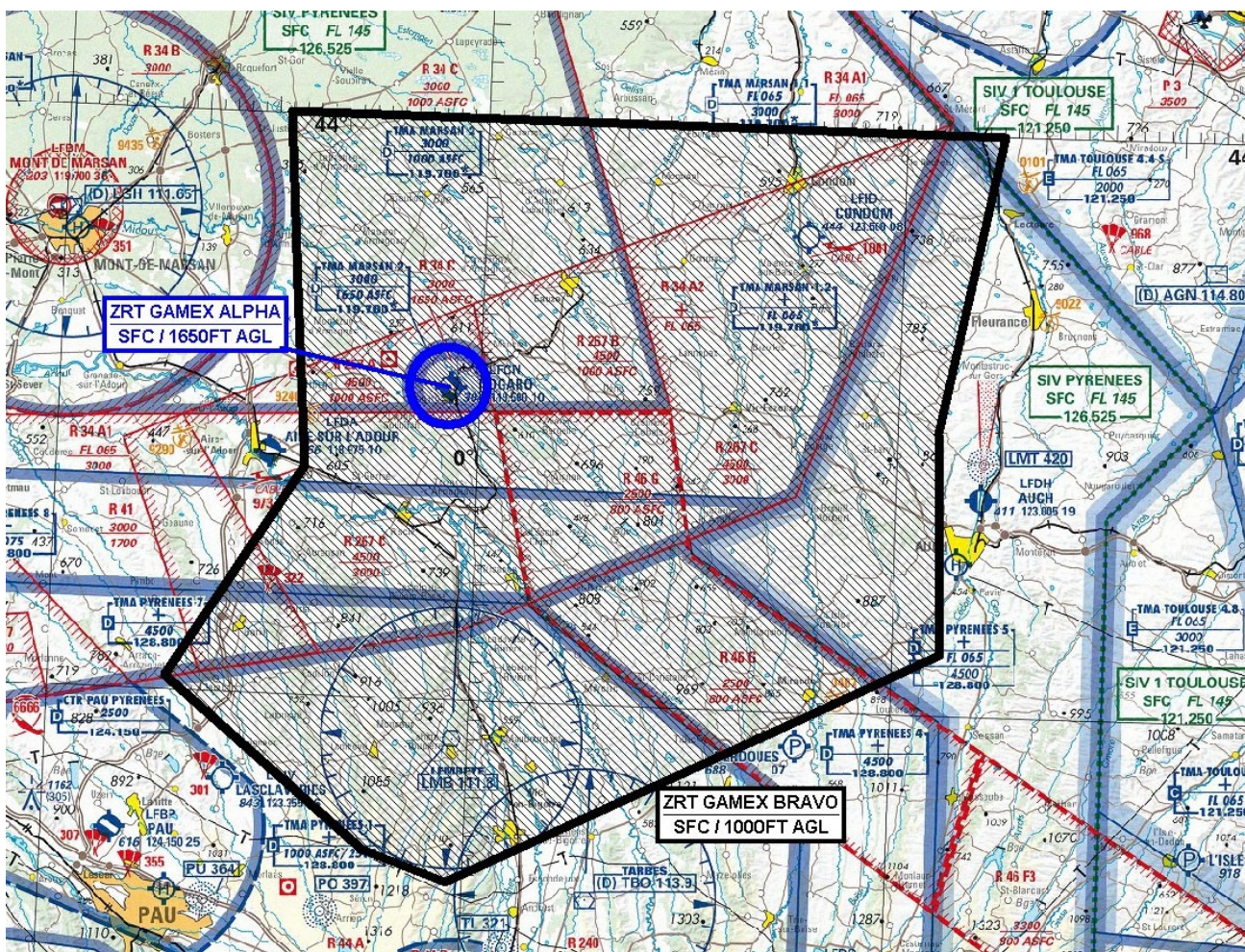


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice GAMEX 24-01 dans la région Sud-Ouest

En vigueur : Du samedi 10 février au jeudi 15 février 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Condom Valence sur Baïse LFID, Nogaro LFCN, Aire sur l'Adour LFDA, Auch Gers LFDH

ZRT GAMEX ALPHA et BRAVO



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2023 IGN

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'hélicoptères des armées, de jour comme de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT GAMEX ALPHA active :
Du 10 février 1500 au 15 février 1400.

ZRT GAMEX BRAVO activable :
Du 10 au 15 février : 1700-0700.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CASTOR TWR : 119.505 MHz, *publication d'une seconde fréquence par NOTAM.*

MARSAN APP : 119.700 MHz

PYRENEES INFO : 126.525 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

CASTOR TWR : 119.505 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

ZRT GAMEX ALPHA :

CAG / CAM : autorisé après contact radio, suivre les instructions de CASTOR TWR.

ZRT GAMEX BRAVO :

CAG / CAM, contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs participant à l'exercice,

- des aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après contact et accord de CASTOR TWR.

SERVICES RENDUS

ZRT GAMEX ALPHA :

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire.

CAG : Les services de contrôle d'aérodrome, d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire.

ZRT GAMEX BRAVO :

CAM / CAG : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT GAMEX ALPHA

Limites latérales

cercle de 2.00 nm de rayon centré sur 43°46'08" N,000°02'05" W

Limites verticales

SFC / 1650 FT AGL

ZRT GAMEX BRAVO

Limites latérales

43°44'31" N,000°32'59" E

43°59'57" N,000°37'08" E

44°00'00" N,000°14'04" W

43°41'43" N,000°12'07" W

43°30'39" N,000°21'27" W

43°22'00" N,000°07'00" W

43°20'30" N,000°01'00" W

43°33'05" N,000°33'32" E

43°44'31" N,000°32'59" E

A l'exclusion de :

- La ZRT GAMEX ALPHA qui conserve son statut.

- La LF-R 46 G qui conserve son statut.

Limites verticales

SFC / 1000 FT AGL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Activités aériennes sportives et récréatives telles que définies à l'AIP France ENR 5.5 dans la ZRT GAMEX ALPHA et BRAVO :

Activités soumises à accord du gestionnaire, demandes à effectuer par téléphone (à paraître) au plus tôt, et au plus tard à J-1 1500.

La carte d'atterrissage, les consignes particulières et les informations diverses telles que définies à l'AIP France AD LFCN restent en vigueur.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :5^{ème} Régiment d'hélicoptères de combat / BOI :

Téléphone : 05 59 40 40 51.

COMALAT :

Téléphone : 01 73 95 22 84 / 83.

Pendant l'exercice :

Organisme gestionnaire (Castor TWR) :

Téléphone : *publication par NOTAM.*